



AGENDA 21

Commune d'ERDEVEN

Définition de l'Agenda 21 local

La démarche d'Agenda 21 local repose sur un projet de territoire global et intégré, basé sur le principe de développement durable, dont une définition a été proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement au travers notamment du rapport Brundtland de 1987. Ainsi, le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les projets de type Agenda 21 font référence au chapitre 28 du programme Action 21 de la déclaration de Rio de 1992. Ces projets doivent faire appel à la participation et au partenariat avec les acteurs publics et privés. Ils doivent favoriser des modes de production et de consommation économes en ressource (énergie, eau, sol, air, biodiversité) et socialement responsables vis-à-vis des populations des autres pays comme des générations futures.

L'Agenda 21 est donc visé comme un outil au service de la participation démocratique et du développement du territoire de la commune d'Erdeven. Le but sera de traduire les orientations et les souhaits d'actions formulés par la municipalité.

CONTEXTE DE L'ELABORATION DE L'AGENDA 21 D'ERDEVEN

Située en bord de mer, la commune d'Erdeven est une station balnéaire qui voit accroître sa population de 3 200 à 15 000 habitants en période estivale. Erdeven possède un fort caractère rural et littoral, et appartient d'une part à la Communauté de communes de la Ria d'Etel qui réunit quatre communes : Erdeven, Etel, Belz et Locoal-Mendon, et d'autre part au syndicat mixte Grand Site Gâvres-Quiberon (Natura 2000). Malgré son caractère rural, Erdeven est néanmoins proche de communes urbaines telles que Vannes et Lorient, auxquelles elle est reliée par un réseau routier efficace.

Erdeven bénéficie d'un cadre idéal composé d'un littoral préservé permettant de multiples activités balnéaires, de nombreux boisements de la côte vers l'arrière-pays, ainsi qu'un riche héritage du passé (mégolithes, chapelles, château, manoir,...). Ce patrimoine exceptionnel génère à Erdeven une activité touristique importante, favorisée par des structures accueillantes (campings, résidences de tourisme, parcs résidentiels de loisirs,...). D'un point de vue économique, l'agriculture est un secteur mis en valeur sur le territoire, malgré un recul ces dernières années du nombre d'exploitations mais une augmentation de la taille des exploitations présentes. Par ailleurs, Erdeven possède deux zones artisanales, la Croix-Cordier et Kergroix, lesquelles ont pour vocation de réunir des petites et moyennes entreprises commerciales et artisanales, ainsi que la zone d'aménagement concertée de Kerhilio. En matière de logement, la commune connaît depuis plusieurs années une accélération du rythme de constructions neuves, encadrée par une réglementation respectueuse de l'environnement, au sein des divers hameaux périphériques au bourg, et possède en parallèle un parc locatif relativement dense.

La commune d'Erdeven a déjà engagé des actions en faveur du développement durable depuis plusieurs années comme l'aménagement et la protection du littoral, la mise en place du tri sélectif, la mise en place de pistes cyclables, l'installation d'équipements économes en eau ou issus de matériaux recyclés,... Afin de poursuivre ses engagements en faveur du développement durable et d'y intégrer ses habitants, la municipalité a souhaité s'engager dans une démarche territoriale et citoyenne à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions de type Agenda 21.

La Ville d'Erdeven souhaite en effet être moteur et donner l'exemple dans ce domaine. L'Agenda 21 est un bon outil pour accompagner la population et les acteurs locaux dans ce changement de société à travers l'information, la sensibilisation et l'éducation aux pratiques de développement durable afin qu'eux-mêmes se mobilisent et agissent en ce sens à leur échelle. Il est impératif que la population et les acteurs locaux s'approprient la démarche. L'Agenda 21 doit permettre d'ouvrir plus largement le débat public à la population ou aux autres acteurs du territoire pour faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets, ou les enrichir. Une approche coopérative sera recherchée, fondée sur des choix concertés, des compromis ou des arbitrages. La démarche doit favoriser l'émergence d'un changement des comportements citoyens qui soient écologiquement et socialement responsables. Cette démarche implique donc une phase d'information et de sensibilisation qui pourra être effectuée à travers l'organisation d'évènements ludiques et conviviaux, et en s'appuyant sur les actions déjà menées qui préfigurent d'une nouvelle vision du territoire.

- Le Comité de pilotage

Le Conseil Municipal a désigné un Comité de pilotage. Ce Comité de pilotage constitue l'instance de décision pour toutes les questions relatives à l'Agenda 21.

Le Comité de pilotage est composé du Maire, des Adjoints, d'un conseiller municipal (M. LE NABAT Yvon), du Directeur général des services et du responsable des services techniques.

Le Comité de pilotage se réunira régulièrement pour le bon déroulement du projet :

- pour le lancement de la démarche ;
- pour définir les modalités de concertation avec les habitants et les différents acteurs du territoire ;
- pour valider le diagnostic partagé ;

- pour approuver le programme d'actions ;
 - ainsi que lors de réunions de travail durant les phases de définition des orientations stratégiques et d'élaboration du programme d'actions.
- Le Comité partenarial

Un Comité partenarial sera constitué et se réunira régulièrement au cours de l'élaboration de l'Agenda 21, en fonction des étapes.

Ce Comité partenarial pourra se composer notamment des membres de la commission environnement, de représentants d'associations diverses (association de parents d'élèves, Office de tourisme de la Ville, associations locales,...), d'un directeur d'établissement scolaire, des acteurs économiques du territoire,...

Afin de mettre en œuvre la démarche d'Agenda 21 et d'assurer la mobilisation du plus grand nombre, la Ville d'Erdeven s'est adjoint les compétences d'un prestataire (S.A INTENCIA de VANNES) pour :

- assister la Ville d'Erdeven dans la réalisation de son Agenda 21. Il s'agit notamment de réaliser le diagnostic préalable et d'animer les réunions avec les élus, les services, les partenaires de la collectivité et la population en vue d'identifier les enjeux de la commune en matière de développement durable, de déterminer ses orientations stratégiques, et d'identifier les actions déjà engagées et celles qui devront l'être ;
- faire vivre la démarche participative d'élaboration de l'Agenda 21 avec les acteurs externes de la collectivité et particulièrement les habitants ;
- rédiger les comptes-rendus et synthèses des réunions et ateliers, et du document final sous forme d'un programme d'actions et de sa synthèse ;
- proposer des outils d'évaluation pour assurer le suivi et la pérennisation de la démarche.